



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Activites physiques et sportives

Question écrite n° 46638

Texte de la question

M. Francis Saint-Ellier appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le manque de coordination existant entre les services du ministre de l'éducation nationale et ceux du ministre de la jeunesse et des sports quant au niveau de compétence exige d'un moniteur sportif embauché par une association et intervenant en milieu scolaire. Il déplore les complications administratives qui en découlent et qui risquent de décourager les communes qui s'investissent dans le projet défini par le Président de la République d'aménagement des rythmes scolaires et d'accès de tous les enfants aux activités sportives et culturelles. Il lui demande donc que, sous son autorité, soit défini précisément et une fois pour toutes le niveau professionnel exigé pour un moniteur sportif intervenant à l'école primaire.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46638

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685